

RAPPORT N° 97/5-40
au Conseil Municipal

OBJET

RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DU STADE DE L'EST

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE PASSER DES MARCHES DE TRAVAUX

Le Stade de l'Est a été construit en 1978, et en 1987 il a été procédé à la couverture et à la fermeture du Petit Stade, et à la couverture des tribunes du Terrain de Football.

Dans le cadre de la maintenance du patrimoine communal et de la procédure réglementaire d'homologation des enceintes sportives en cours à laquelle est soumise cet équipement, il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation et de mise en conformité (en plus de la création des sorties supplémentaires à la salle et de l'aménagement de la Tribune d'Honneur ayant fait l'objet de la Délibération n° 97/3-24 en séance du 12 mai 1997) sur l'ensemble du Stade.

De plus, je vous rappelle que cet équipement doit accueillir certaines épreuves des Jeux des Iles de l'Océan Indien en août 1998.

Les travaux comprennent :

- la réalisation d'une clôture d'enceinte du parking "officiels et sportifs";
- la réfection des clôtures de l'aire de jeux du grand terrain ;
- la remise en état des clôtures d'enceinte ;
- les travaux d'étanchéité entre niveau supérieur et locaux de service ;
- divers travaux de mise en conformité au règlement incendie : réalisation de parois coupe-feu entre locaux techniques et circulations, travaux d'amélioration des conditions d'évacuation du public, remise en état du sol des circulations autour du grand terrain ;
- les travaux de second oeuvre dans les locaux annexes ;
- la réfection générale des peintures ;

RAPPORT N° 97/5-40

- la remise en état des sièges du Petit Stade ;
- la remise en état de la pelouse.

Le montant total prévisionnel de travaux s'élève de 2 600 000 F HT, l'opération étant subventionnée par la Région à hauteur de 1 820 000 F.

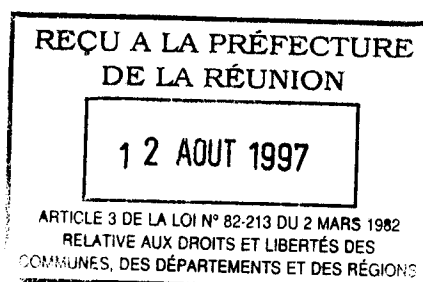
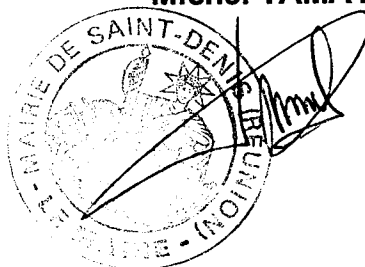
Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget 1997 au Chapitre 23/ Article 2313.

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet de rénovation et mise en conformité du stade de l'Est ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres en lots séparés, à passer des marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés, conformément à l'Article 104 1-2 du Code des Marchés Publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 97/5-40
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 1er août 1997

OBJET

RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE DU STADE DE L'EST

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE PASSER DES MARCHES DE TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 97/5-40 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

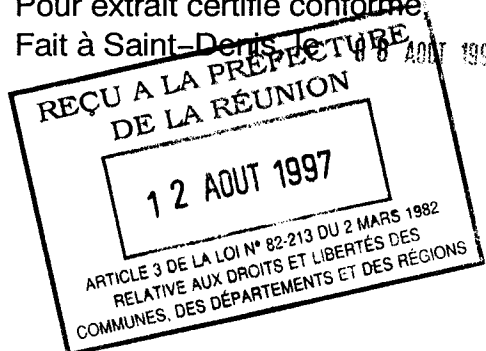
ARTICLE 1

Approuve le projet de rénovation et mise en conformité du Stade de l'Est.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres et à passer des marchés de travaux.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 1^{er} août 1997



**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

